Nations Unies A/AC.109/2008/17

Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2008
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Historique	1–2	3
II.	Questions constitutionnelles, politiques et juridiques	3–12	3
	A. Généralités	3–8	3
	B. Élections récentes et évolution de la situation politique	9–12	5
III.	Budget	13–18	6
IV.	Économie	19–41	7
	A. Généralités	19–21	7
	B. Secteurs économiques	22–31	8
	1. Agriculture et pêche	22–23	8
	2. Production manufacturière et industrie	24–28	8
	3. Secteur du bâtiment	29	9
	4. Tourisme	30–31	10
	C. Services financiers	32–34	10
	D. Transports et communications	35–38	11
	E. Services publics de distribution, eau et assainissement	39–41	12
V.	Questions d'ordre militaire	42	13

08-28035 (F) 080408 140408

VI.	Situation sociale	43–58	13
	A. Emploi	43–44	13
	B. Éducation	45–51	13
	C. Santé publique	52–56	15
	D. Criminalité et prévention du crime	57–58	16
VII.	Environnement	59–60	16
	A. Protection des ressources naturelles	59	16
	B. Préparation en prévision des catastrophes	60	16
VIII.	Statut futur du territoire	61–64	17
	A. Position du gouvernement territorial	61	17
	B. Position de la Puissance administrante	62–63	17
	C. Décisions prises par l'Assemblée générale	64	18

I. Historique

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome administré par les États-Unis d'Amérique. Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à environ 1 600 kilomètres au sud-est de Miami et 75 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de trois grandes îles (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une plus petite (Water Island). La capitale, Charlotte Amalie, est située sur l'île de Saint-Thomas. Les îles Vierges américaines ont été territoire danois de 1754 à 1917, date à laquelle elles ont été achetées pour 25 millions de dollars par les États-Unis d'Amérique. Les responsabilités du Secrétaire à l'intérieur concernant le territoire sont assumées par le Bureau des affaires insulaires.

2. En 2007, la population du territoire était estimée à 108 448 habitants, dont environ 4 250 à Saint-John et le reste presque également réparti entre Saint-Thomas et Sainte-Croix. Environ 50 % de la population ont moins de moins de 35 ans. Soixante-seize pour cent des habitants sont noirs, 13 % blancs et 11 % appartiennent à d'autres catégories[1].

II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

A. Généralités

3. Les îles Vierges américaines sont un territoire des États-Unis organisé sans personnalité juridique. En vertu de la Loi organique des îles Vierges de 1936, révisée en 1954, le territoire jouit d'une certaine autonomie dans la conduite des affaires locales; le pouvoir législatif est assuré par un organe unicarcéral composé de 15 sénateurs, lesquels sont désignés pour un mandat de deux ans au suffrage universel. Le pouvoir exécutif est détenu par un gouverneur qui, depuis 1970, est élu au suffrage universel sur la même liste électorale que le lieutenant-gouverneur, pour un mandat de quatre ans. Le gouverneur ne peut rester en fonctions que pendant deux mandats consécutifs; mais il peut ensuite être réélu à l'expiration d'une période de quatre ans. Sur l'avis du Parlement, et avec son consentement, le gouverneur nomme les responsables des différents services administratifs; il a le pouvoir d'approuver les lois ou d'y opposer son veto et de prendre des décrets. S'agissant des affaires nationales, le territoire élit un délégué au Congrès des États-Unis, lequel est habilité à voter dans les commissions.

4. Depuis la révision de la Loi organique des îles Vierges par la Puissance administrante, en 1954, il a été tenté à quatre reprises de remplacer ce texte par une constitution locale, approuvée par la population du territoire, qui préciserait le fonctionnement des mécanismes internes de l'administration. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976, aucune des quatre tentatives ayant eu lieu n'a abouti.

5. En octobre 2004, l'ancien Gouverneur, Charles W. Turnbull, a donné force de loi par sa signature à la cinquième Convention constituante, ce qui devait

---

Note : Les renseignements figurant dans le présent document proviennent de sources publiées, y compris par le gouvernement du territoire, ou ont été transmis au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'Article 73*e* de la Charte des Nations Unies.

[1] Bureau des affaires insulaires (www.pacificweb.org); Central Intelligence Agency des États-Unis, *The World Factbook*, mise à jour du 6 mars 2008.

représenter la cinquième tentative pour rédiger une constitution locale. Après des années d'atermoiements, des élections ont finalement eu lieu le 12 juin 2007, permettant de désigner les 30 délégués pour former la convention constitutionnelle. La Convention, qui aurait dû entrer en fonctions en juillet 2007, n'a tenu sa première séance que le 29 octobre, en raison d'une plainte au sujet de la répartition des sièges entre Saint-Thomas et Saint-John. Les nouveaux délégués ont jusqu'à juillet 2008 pour rédiger une constitution, laquelle devra être approuvée à la majorité des deux tiers des délégués conventionnels. La constitution sera ensuite transmise au Gouverneur, qui aura 60 jours pour y apporter ses observations éventuelle, avant qu'elle ne soit soumise au Congrès des États-Unis, lequel aura aussi 60 jours pour l'examiner; il pourra en modifier le texte, le cas échéant, par voie d'amendement. Une fois approuvé par le Congrès, le document pourrait être ratifié par voie référendaire dans le territoire[2].

6. La Convention répartit ses tâches entre 12 commissions permanentes, dont les compétences touchent à des questions diverses, telles que la législation, la juridiction, la citoyenneté, les finances et l'éducation[3]. Les délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet des moyens financiers et administratifs dont ils disposent depuis que la Convention est entrée en fonctions, soulignant que l'allocation budgétaire initiale de 100 000 dollars ne permettait pas de couvrir les dépenses de fonctionnement afférentes aux déplacements, au personnel et aux services d'experts. En janvier 2008, les délégués ont approuvé une nouvelle proposition budgétaire d'un montant de 3,3 millions de dollars à soumettre à la législature territoriale[4]. Le même mois, la Convention constitutionnelle a accepté une proposition du Florida Stetson University College of Law, Institute for Caribbean Law an Policy, d'aider gratuitement à la rédaction de la constitution[5].

7. Lors du séminaire régional sur la décolonisation que le Comité spécial a organisé à la Grenade en mai 2007, M. LaVerne Ragster, Président de l'Université des îles Vierges, et le Procureur Trevenzia Roach ont examiné les ramifications de la Convention constitutionnelle, ainsi que le programme d'éducation entrepris par l'Université pour informer la population sur les questions touchant l'adoption et le mode de fonctionnement de la constitution envisagée pour le territoire. M. Ragster a fait observer que, si les termes de « constitution locale » donnaient à penser que le futur instrument constituerait un acte d'autodétermination, le droit fédéral des États-Unis énonçait clairement qu'aucune constitution locale ne pouvait modifier le statut des îles Vierges américaines en tant que « territoire ou autre dépendance » des États-Unis, au sens visé dans la clause territoriale de la Constitution des États-Unis. Ce principe a été confirmé par les lois publiques 94-584 et 96-597 des États-Unis, en date des 21 octobre 1976 et 24 décembre 1980, respectivement, où il était spécifié qu'une telle constitution devrait reconnaître la souveraineté des États-Unis sur les îles Vierges et la respecter. Néanmoins, selon M. Ragster, l'élaboration d'une constitution locale « ne fera pas obstacle à ce que les résidents du territoire procèdent, un jour, à un acte de détermination concernant le statut politique définitif du territoire ». S'agissant du statut politique du territoire, le premier – et, à ce jour, le seul – référendum envisageant diverses options politiques a été organisé en 1993. Mais seulement 27 % des électeurs avaient participé au scrutin et, bien que sur ce

---

[2] *The Virgin Islands Daily News*, 27 octobre 2007.

[3] Ibid., 30 octobre 2007.

[4] *St Thomas Source*, 15 janvier 2008; *The Virgin Islands Daily News*, 13 février 2007.

[5] *Caribbean Net News*, 22 janvier 2008.

nombre, 80,3 % s'étaient prononcés pour le maintien du statu quo, les résultats ont été invalidés du fait que plus de 50 % des inscrits n'avaient pas participé au scrutin.

8. Pour ce qui est de son système judiciaire, le territoire s'est récemment doté d'une Cour suprême, dont les juges ont prêté serment en 2006 et qui est entrée en fonctions en janvier 2007. Selon le Président de l'Ordre des avocats des îles Vierges américaines, Amos Carty, l'établissement de la Cour suprême éliminerait toute intervention judiciaire fédérale dans les questions juridiques d'intérêt purement local[6]. Cependant, en septembre 2007, le Sénat territorial a réduit de 80 % l'allocation budgétaire prévue pour la Cour. De l'avis du sénateur de la minorité, Louis Patrick Hill, qui a dit qu'il avait soumis un amendement tendant à remédier à cette erreur de jugement[7], cette mesure risquait de l'empêcher de fonctionner. On trouvera des informations plus précises sur le système judiciaire du territoire dans le document de travail de 2005 (A/AC.109/2005/9).

B. Élections récentes et évolution de la situation politique

9. Les dernières élections législatives organisées dans le territoire, qui ont eu lieu le 7 novembre 2006, ont installé dans leurs fonctions 15 sénateurs, à savoir 8 démocrates, 4 membres du Mouvement des citoyens indépendants et 3 non-inscrits. Les prochaines élections législatives auront lieu en novembre 2008.

10. En novembre 2006, le candidat du Parti démocrate, John deJongh, a été élu Gouverneur avec 57 % des voix au deuxième tour, face au candidat du Parti indépendant. Donna M. Christensen, également membre du Parti démocrate, a été réélue pour un sixième mandat de deux ans au poste de déléguée des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis, avec 63 % des suffrages. Depuis janvier 2007, elle occupe la présidence de la Sous-Commission des affaires insulaires de la Commission des ressources naturelles de la Chambre des représentants[8]. À ce poste, elle contrôle les questions concernant les territoires et les États librement associés comme les allocations budgétaires et autres sources de financement fédéral[9].

11. Évoquant dans son deuxième discours sur l'état du territoire, en janvier 2008, la situation du territoire, le Gouverneur deJongh a parlé de « détermination et d'espoir, malgré les incertitudes et les défis ». Sa priorité pour l'année écoulée et pour l'année à venir était, a-t-il indiqué, de remédier aux dysfonctionnements systématiques qu'il a constatés en prenant ses fonctions dans un Gouvernement territorial « à la dérive ». Une attention prioritaire serait accordée à la lutte contre la corruption et à l'application de mesures gouvernementales plus efficaces et axées davantage sur la population. Il a souligné la nécessité de mettre en œuvre des mesures de développement économique rationnelles, mettant en concordance les ressources et les priorités, comprenant pour l'année à venir des investissements plus importants dans le système éducatif du territoire et dans les infrastructures. Le Gouvernement entendait également faire appliquer une politique de tolérance zéro en matière de criminalité tout en s'attaquant aux problèmes internes affectant le fonctionnement des services de répression au sein desquels régnait, d'après lui, une culture caractérisée par le « mépris et le dédain » de la population des îles.

---

[6] www.caribbeannetnews.com, 21 décembre 2006.
[7] www.caribbeannetnews.com, 19 septembre 2006.
[8] Ibid., 1er février 2007.

12. S'agissant des relations avec les autorités fédérales, le Gouverneur deJongh a mentionné les efforts déployés en vue de négocier la restitution, par le Gouvernement fédéral, du contrôle de la Direction du logement des îles Vierges. Quant à la nouvelle Convention constitutionnelle, le Gouverneur a exprimé le souhait qu'elle prendrait en compte « l'histoire et la diversité » du territoire, reflétant la spécificité des îles Vierges américaines, à la fois « témoignage du pouvoir de l'immigration » et terre offrant des « possibilités illimitées, ainsi que des libertés et droits pour tous »[10].

III. Budget

13. En juin 2007, présentant le budget pour l'exercice 2008, le Gouverneur deJongh a déclaré que la situation financière du territoire restait précaire et que le règlement des problèmes structurels prendrait des années. Il a ajouté que, ces dernières années, le budget de fonctionnement n'avait pas permis de financer un certain nombre de postes correspondant à des obligations financières et juridiques.

14. Le budget pour l'exercice 2008, qui a pris effet en octobre 2007, s'élevait à 779 millions de dollars, contre 650 millions de dollars en 2007. Les principaux postes de dépense prévus 2008 étaient la réforme de l'éducation, la sécurité et les réformes institutionnelles. Comme il est souligné dans le discours du Gouverneur sur l'état du territoire de 2008, un plan d'investissement pluriannuel, dont l'élaboration est pratiquement achevée, intégrera tous les secteurs de financement accessibles aux autorités publiques, fixera les priorités et attribuera les financements pour les projets de tous les organismes et départements. D'après ce plan, les prévisions de dépenses se chiffraient à 700 millions de dollars au titre des infrastructures sur une période de six ans. Les crédits seraient répartis sur tous les secteurs, mais, pour l'essentiel, ils seraient alloués à l'évacuation des déchets solides, au traitement des eaux usées, à l'éducation et aux transports[11].

15. La loi abrogeant une loi fédérale de 1936, qui limitait jusque-là l'autorité du Gouvernement territorial en ce qui concerne l'administration de son régime d'imposition foncière, a acquis force de loi avec la signature du Président Bush, en juin 2007. Le Gouverneur deJongh a remercié les autorités américaines d'avoir abrogé cette loi, et ainsi permis au Gouvernement territorial de déterminer le montant des taxes foncières sur le territoire et de procéder à leur recouvrement. En mars 2008, le Sénat territorial a adopté une loi de réforme de la fiscalité foncière, qui a pris effet avec la signature du Gouverneur[12].

16. En 2005, le Gouvernement territorial avait entrepris la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière, établissant une interconnexion entre les différentes branches des finances et permettant d'optimiser le fonctionnement de chacune d'elles. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, le logiciel Enterprise Resource Planning System est opérationnel depuis octobre 2007 en ce qui concerne les modules financiers et budgétaires. Pour les autres modules, notamment ceux qui concernent les états de paie, les ressources

---

[9] www.caribbeannetnews.com, 1er février 2007.

[10] Discours sur l'état du territoire, 22 janvier 2008, www.governordejongh.com.

[11] *Caribbean Net News*, 1er juin 2007.

[12] Voir www.governordejongh.com, 29 juin 2007; *Caribbean Net News*, 8 février et 11 mars 2008.

humaines et les actifs immobilisés, l'installation est toujours en cours et le système devrait être opérationnel d'ici à janvier 2009[13]. Dans son discours sur l'état du territoire de janvier 2008, le Gouverneur deJongh a admis que le système n'était pas encore intégralement en place et que cette opération se révélait « très difficile »[10].

17. Un récent rapport d'audit du Bureau de l'Inspecteur général américain a révélé des insuffisances et des faiblesses graves dans le fonctionnement des institutions financières du territoire. Il ressort de ce rapport que la Direction des impôts du territoire et le Département des finances n'avaient pas recouvré plus de 253 millions de dollars au titre des impôts sur la période 1997-2007. Un contrôleur régional a parlé de « défaillance systématique » et qualifié le système de recouvrement des impôts d'« inefficace, ineffectif et même non entièrement conforme à la loi ». Le Gouvernement territorial a annoncé, en janvier 2008, qu'il avait déjà commencé à rechercher des consultants externes pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport[14].

18. S'agissant des audits fiscaux antérieurs de l'utilisation des fonds fédéraux qui n'ont pas été effectués dans les délais, le rapport d'audit pour 2005 est achevé et a été publié en février 2008. La Puissance administrante compte que l'audit pour 2006 sera achevé en novembre 2008; celui de 2007, en mai 2009; celui de 2008, en décembre 2009; et celui de 2009, en mai 2010. Par la suite, le territoire devrait être en mesure de satisfaire aux prescriptions découlant de la loi unique du Gouvernement fédéral sur le contrôle des comptes (*Single Audit Act*)[15].

IV. Économie

A. Généralités

19. Dans son discours du 25 janvier 2008 s'adressant aux membres de la communauté à aux responsables gouvernementaux, le Gouverneur deJongh a souligné la précarité de la situation financière du territoire, les dépenses publiques excédant les recettes bien que le produit intérieur brut ait progressé de 3,6 % en 2007, pour atteindre 4,1 milliards de dollars. Cette même année, 975 emplois ont été créés, pour la plupart dans le secteur privé[10]. La croissance a été entraînée principalement par le développement du secteur privé, notamment dans les domaines du tourisme, de la construction et du commerce de détail[16]. Cependant, la faiblesse des résultats de l'économie américaine a aussi suscité des inquiétudes pour le développement économique du territoire. Un programme fédéral de stimulation économique a été approuvé par la Chambre des représentants des États-Unis en janvier 2008, qui devrait permettre d'injecter plus de 30 millions de dollars dans l'économie du territoire[17]. Parmi les mesures économiques annoncées par le

---

[13] Information communiquée par la Puissance administrante le 18 mars 2008 et *St. Croix Source*, 6 mars 2007.

[14] *Caribbean Net News*, 31 janvier 2008; *St. Thomas Source*, 24 janvier 2008.

[15] Informations communiquées par la Puissance administrante le 18 mars 2008.

[16] United States Virgin Islands Economic Review and Industry Outlook, United States Virgin Islands Bureau of Economic Research, www.usviber.org, avril 2007.

[17] *Caribbean Net News*, 30 janvier et 14 février 2008.

Gouvernement territorial figure le programme d'investissement (précédemment mentionné) d'un montant de 700 millions de dollars sur six ans[18].

20. Un éléments clef de la politique économique du territoire est le Programme d'incitations fiscales de la Commission de développement économique. Cet organe, chargé de la promotion du développement et de la diversification de l'économie du territoire, est habilité à accorder des dégrèvements fiscaux, tels que l'exonération totale des taxes foncières ou des réductions des impôts locaux sur le revenu allant jusqu'à 90 % (voir également par. 32 ci-dessous).

21. En ce qui concerne le commerce, le territoire bénéficie de règlements concernant les exportations à destination des États-Unis en franchise de droits et hors quota, ainsi que d'un accès préférentiel en franchise pour certaines marchandises à destination de nombreux autres pays. Le territoire reste aussi hors du champ d'application de la loi Jones, laquelle stipule que le transport de marchandises entre des ports des États-Unis doit être effectué par des navires battant pavillon des États-Unis.

B. Secteurs économiques

1. Agriculture et pêche

22. La canne à sucre et, dans une moindre mesure, le coton ont toujours été les principales sources de revenus pour l'économie du territoire. Aujourd'hui, l'agriculture, axée principalement sur la production de fruits et légumes et l'élevage, ne représente qu'environ 1 % du PIB et n'occupe que 1 % de la main-d'œuvre, la plupart des denrées alimentaires étant importées[19].

23. Bien que le secteur de la pêche commerciale soit peu développé, l'équilibre de l'écosystème marin et l'état des populations piscicoles suscitent des préoccupations croissantes. En 2006, la Division pêche et de la vie sauvage du Département territorial de la planification et des ressources naturelles a mis au point le « Plan de conservation stratégique et globale des ressources marines et des fonds de pêche des îles Vierges américaines », qui porte sur des questions telles que les principales espèces et leur habitat, la pollution, la surpêche, la dégradation des milieux marins, et propose des mesures de conservation nécessaires et prioritaires pour la mise en œuvre du Plan[20]. En juillet 2007, cet organisme a décidé de suspendre la saison de pêche des conques jusqu'à janvier 2008 pour tenter d'éviter un effondrement de ce secteur dû à la surpêche[21].

2. Production manufacturière et industrie

24. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, des mesures incitatives en faveur de la production manufacturière sont toujours appliquées par un régime commercial qui confère des avantages exceptionnels aux îles Vierges américaines. Les articles assemblés dans le territoire peuvent être exportés en franchise de droits vers les États-Unis, même si les composants étrangers passibles de droits représentent jusqu'à 70 % de leur valeur. Parmi les

---

[18] *St. Thomas Source*, 25 janvier 2008.
[19] Central Intelligence Agency, *The World Factbook*, 2008.
[20] Voir www.vifishandwildlife.com.
[21] *St. Thomas Source*, 30 juillet 2007.

autres mesures incitatives, on mentionnera une exonération de 90 % des impôts locaux sur le revenu des sociétés pendant 10 à 15 ans pour les nouvelles entreprises manufacturières.

25. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a légèrement augmenté – de 1 % – au cours des cinq premiers mois de 2007, par rapport à la période correspondante de 2006 et ce, principalement grâce aux bons résultats de la production de produits pétroliers raffinés et aussi de rhum local, qui ont compensé la baisse d'activité subie par d'autres secteurs[16].

26. Le secteur industriel reste dominé par Hovensa LLC, raffinerie qui occupe la troisième place dans l'hémisphère occidental et la huitième dans le monde. Implantée à Sainte-Croix, elle produit environ 500 000 barils de produits pétroliers raffinés par jour[22]. On compte que le chiffre des exportations de produits pétroliers raffinés pour 2007 accusera, par rapport à 2006, une progression des ventes de 10 milliards de dollars du fait de l'accroissement de la demande et de l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial[16].

27. L'industrie du rhum demeure la deuxième industrie du territoire dans le secteur manufacturier. En 2006, un volume record de 7,7 millions de gallons de rhum brut, soit 17 % de plus qu'en 2005, a été expédié aux États-Unis; ces chiffres devraient encore connaître une progression en 2007 et 2008[23].

28. La formule d'abattement fiscal qui avait été adoptée par le Congrès en 1999, favorisant les exportations de rhum vers les États-Unis par période de deux ans, a cessé d'être applicable le 31 décembre 2007. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, le Congrès des États-Unis devrait se prononcer prochainement sur une loi qui aura pour effet de reconduire le régime d'abattement pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er janvier 2008. En outre, la déléguée du territoire au Congrès, Donna Christensen, a soumis une proposition de loi visant à proroger indéfiniment ce régime et, d'après la Puissance administrante, il est probable que cette proposition soit accueillie favorablement par le Congrès[15].

3. Secteur du bâtiment

29. Au cours des premiers mois de l'exercice 2007, la croissance du secteur du bâtiment s'est maintenue au même rythme qu'en 2006 (15 %), grâce à plusieurs projets importants d'investissement, comme la réalisation d'une bibliothèque/centre d'archives régional de plus de 5 500 mètres carrés à Saint-Thomas, et à plusieurs projets de construction de logements et de routes à Saint-Thomas et à Sainte-Croix. Dans son dernier numéro, la publication du US Virgin Island Bureau of Economic Research, intitulée *Economic Review and Industry Outlook*, prévoyait en avril 2007 un taux de croissance encore plus élevé dans ce secteur, grâce à de nouveaux projets dans le secteur privé, tels que la construction d'égoûts et d'un système d'évacuation des déchets solides dans le périmètre de la raffinerie de pétrole[16].

---

[22] www.hovensa.com.

[23] United States Virgin Islands Economic Review and Industry Outlook, op. cit., octobre 2006 et avril 2007.

4. Tourisme

30. La croissance dans le secteur du tourisme, la principale industrie pour les îles, a commencé à ralentir en 2006. L'année 2007 a été une année de croissance modérée avec une progression de 2,9 % du nombre des arrivées par avion, tempérée par un recul de 0,2 % du nombre des passagers de navires de croisière au cours des 11 premiers mois de l'année. Le nombre total des arrivées de touristes a atteint 2 308 990 pour la période considérée, contre 2 294 326 pour 2006[24].

31. En avril 2007, le Département du tourisme du territoire, en concertation avec l'Association de l'hôtellerie et du tourisme, a lancé une campagne de promotion inspirée par le thème du quatre-vingt-dixième anniversaire du « Jour du Transfert », qui commémore la cession du territoire aux États-Unis par le Danemark en 1917. En outre, les grandes manifestations musicales et sportives organisées à Saint-Thomas et à Sainte-Croix en novembre 2007 ont entraîné une augmentation de 3 % des arrivées par avion au cours de ce seul mois[25]. En janvier 2008, il a été annoncé que la compagnie Disney Cruise Lines retiendrait Sainte-Croix comme escale de ses itinéraires de croisière dans les grandes et petites Caraïbes à compter de 2009, ce qui portera à sept le nombre d'escales. La compagnie Asamara Cruise Lines inclura elle aussi Sainte-Croix dans les itinéraires de croisière de deux navires, conçus pour accueillir 700 passagers, à partir de 2009. Disney sera la première compagnie de croisières à faire escale à Sainte-Croix depuis 2002, année où la compagnie Carnival Cruise Line, puis Royal Caribbean, avaient renoncé à cette escale, invoquant des problèmes de criminalité locale de plus en plus graves et d'un certain désintérêt de la part des passagers pour cette destination. Le manque à gagner qui en est résulté pour l'île a été estimé à 45 millions de dollars par an[26]. Le Gouverneur deJongh s'est entretenu, en janvier 2008, avec des représentants de la Florida Caribbean Cruise Association pour examiner les moyens de répondre aux attentes du secteur des croisières, les îles souhaitant promouvoir le tourisme de croisière et redynamiser ce secteur[27]. Pendant qu'il se trouvait en Floride, il a également rencontré des représentants de la compagnie American Airlines, en vue de poursuivre les discussions sur la possibilité de développer les liaisons aériennes directes, en particulier à destination de Sainte-Croix[26].

C. Services financiers

32. Les sociétés de services financiers, dont bon nombre sont des bénéficiaires du programme de la Commission de développement économique, jouent un rôle important dans l'économie du territoire. Le secteur a cependant connu un ralentissement en 2006, ce qui a entraîné une baisse de l'emploi de 2,5 % au cours de l'exercice 2007 par rapport à 2006. D'après le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, la stagnation du secteur financier est essentiellement due à l'adoption en 2004 de la loi sur la création d'emplois américains, qui a soumis l'obtention du statut de résident dans le territoire à des critères supplémentaires. Ces changements ont mis en péril le statut de nombreux bénéficiaires du programme d'allégement fiscal appliqué par la Commission de développement économique du

---

[24] *The Virgin Islands Daily News*, 20 février 2008.
[25] *Caribbean Net News*, 12 avril 2007 et 8 janvier 2008.
[26] *The Virgin Islands Daily News*, 11 janvier 2008.
[27] *Caribbean Net News*, 8 décembre 2007 et 7 janvier 2008.

territoire pour inciter les entreprises à s'y installer. Un certain nombre de sociétés ont depuis lors cessé leurs activités, ce qui a entraîné une réduction substantielle des recettes fiscales perçues par le territoire. Une réglementation récente du Trésor américain, entrée en vigueur en novembre 2006, qui assouplit les prescriptions en matière de résidence, pourrait dissiper certaines inquiétudes et relancer la Commission de développement économique[16].

33. En janvier 2006, l'ancien Gouverneur Turnbull a annoncé la création pour un mandat de deux ans d'un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'établir une bourse des valeurs dans les îles Vierges. Mais, depuis son entrée en fonctions en janvier 2007, le Gouverneur deJongh a demandé une étude de faisabilité plus vaste, en vue d'évaluer la situation générale des services financiers – et de formuler des recommandations sur le meilleur moyen de développer et d'améliorer l'ensemble de cette industrie, dont la Bourse ferait partie. D'après la Puissance administrante, un appel d'offres pour recruter un consultant, chargé de procéder à la révision de l'étude de faisabilité, est à l'examen et devrait être prochainement publié[15].

34. Le Stanford Financial Group, prestataire de services financiers de classe mondiale, qui bénéficie du programme d'incitations fiscales dans le territoire, a entamé en février 2008 les travaux de construction d'un vaste complexe ultramoderne, qui servira de base d'appui au réseau mondial de sociétés de services financiers du groupe[28].

D. Transports et communications

35. Le territoire dispose de cinq appontements principaux qui peuvent accueillir des navires de croisière et certains navires de guerre. Trois de ces appontements – South Shore, Gallows Bay et Frederiksted – se trouvent à Sainte-Croix et les deux autres à Saint-Thomas, à savoir les installations de Crown Bay, exploitées par un organisme public semi-autonome, la Régie portuaire des îles Vierges, et la West Indian Company, propriété des îles. La Régie portuaire gère deux aéroports internationaux, celui de Cyril E. King, à Saint-Thomas, et celui de Henry E. Rohlsen, à Sainte-Croix.

36. Dans son discours de 2008 sur l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a annoncé qu'une des priorités du plan d'investissement pluriannuel dans le territoire serait de remédier aux problèmes de circulation et de transport, y compris les routes, le stationnement et les transports entre les îles[29]. À cette fin, le Commissaire territorial chargé du Département des travaux publics, Darryl Smalls, a annoncé en janvier 2008 un plan visant à améliorer l'infrastructure locale; il a formulé l'espoir que la législature verserait des fonds annuels à cette fin, ce qui permettrait au Département d'entreprendre rapidement les projets nécessaires, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir des crédits au cas par cas, prélevés sur les fonds généraux du Département[30].

37. L'Administration fédérale des transports en commun a alloué au Département des travaux publics du territoire des financements à titre gracieux en vue de projets spécifiques, d'un montant global de 400 000 dollars, afin de répondre aux besoins

---

[28] *Caribbean Net News*, 9 janvier et 23 février 2008.

[29] Discours sur l'état du territoire, 22 janvier 2008, www.governordejongh.com; *The Virgin Islands Daily News*, 24 janvier 2008.

[30] *St. Thomas Source*, 30 janvier 2008.

spécifiques de certains groupes cibles tels que les travailleurs à faible revenu et les handicapés, en matière de transport public[31].

38. Des réunions périodiques du Conseil interîles Vierges ont lieu entre les représentants des îles Vierges américaines et des îles Vierges britanniques, en vue de renforcer les liens et de coordonner les domaines d'intérêt commun aux territoires[32]. Le 15 mars 2007, le Gouverneur DeJongh a rencontré à Tortola le Ministre principal des îles Vierges britanniques, Orlando Smith, pour une première réunion officielle depuis son entrée en fonctions, et s'est déclaré résolu à faire en sorte que le Conseil continue de jouer un rôle crucial dans le règlement des questions préoccupant les deux territoires. Les dirigeants sont convenus que la mise en service d'une liaison aérienne entre les deux territoires représenterait un avantage mutuel[33].

E. Services publics de distribution, eau et assainissement

39. L'électricité est produite par des centrales thermiques alimentées par des combustibles d'importation. La Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges compte environ 47 000 clients. Comme il a été indiqué précédemment (voir A/AC.109/2007/7), la Régie s'est mise à rechercher des moyens de contrer l'augmentation du coût de l'énergie en améliorant le rendement énergétique et en recourant à d'autres sources d'énergie renouvelables. Les tarifs d'électricité dans le territoire sont parmi les plus élevés des États-Unis, environ trois fois supérieurs à la moyenne[34]. Dans son discours de 2008 sur l'état du territoire[10], le Gouverneur deJongh a dit que le gouvernement territorial coopérait avec le Département fédéral de l'énergie et la Régie des eaux et de l'électricité et les entreprises locales à la mise en œuvre des projets relatifs à l'amélioration du rendement énergétique et à des sources d'énergie renouvelables. Il a également réaffirmé que le gouvernement territorial était résolu à réduire la consommation de 20 % d'ici à 2012. La Régie des eaux et de l'électricité, qui a lancé une campagne en faveur des économies d'énergie parmi ses clients, a reçu une récompense de l'Environmental Protection Agency au début de 2008 pour ses efforts[35].

40. Les réserves d'eau douce étant limitées, l'eau salée est largement utilisée à des fins domestiques, y compris la lutte contre les incendies et l'assainissement. Pour les besoins des ménages, la Régie des eaux et de l'électricité dessale l'eau et recueille les eaux pluviales. Une usine de dessalement à Saint-Thomas produit environ 16 000 mètres cubes par jour. Le reste de l'approvisionnement en eau douce est assuré par des puits, notamment à Sainte-Croix. Compte tenu du coût élevé de l'eau, la consommation quotidienne moyenne est d'environ 180 litres par personne, soit environ un tiers de la moyenne des États-Unis.

41. Dans son discours sur l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a annoncé qu'il avait l'intention de présenter un projet de loi en vue de dissoudre l'Office autonome de gestion des déchets et de le placer sous le contrôle du gouvernement territorial. Cet organisme a été créé en 2004 et a notamment été chargé de mettre au point une structure des redevances juste et raisonnable pour la gestion des déchets.

---

31 *Caribbean Net News*, 23 janvier 2008.
32 *The Virgin Islands Daily News*, 16 mars 2007.
33 www.governordejongh.com; www.virginislanddailynews.com, 16 mars 2007.
34 *The Virgin Islands Daily News*, 2 février 2008.
35 Voir http://www.viwapa.vi, 10 mars 2008.

Mais en 2007, les dépenses excessives de l'Office et son intention d'imposer une taxe au titre des déchets sur tous les produits arrivant sur le territoire ont suscité le mécontentement. Le Gouverneur deJongh a dit que rien n'indiquait que l'Office pouvait parvenir un jour à l'indépendance financière; il comptait qu'une fois que ce dernier aurait été placé sous le contrôle du gouvernement territorial, les coûts baisseraient et la transparence serait améliorée[36].

V. Questions d'ordre militaire

42. Comme aux États-Unis, la sécurité intérieure est devenue une préoccupation majeure dans le territoire. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, le Gouverneur deJongh a rencontré durant l'été 2007 des membres de la Commission de la sécurité du territoire du Congrès des États-Unis pour examiner notamment les problèmes liés au trafic d'armes et de drogue dans le territoire et de la nécessité de mettre en place des gardes frontière fédéraux et des postes de garde-côtes, en vue de remédier au problème[15].

VI. Situation sociale

A. Emploi

43. Dans le territoire, les employeurs doivent se conformer à la législation du travail, tant fédérale que territoriale et, notamment, aux lois relatives au salaire minimum, à la prévention des maladies professionnelles et à la sécurité du travail, ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage. Le salaire horaire minimum était de 6,15 dollars en janvier 2007, lorsqu'une augmentation supplémentaire de 50 cents a pris effet. Le taux de chômage est tombé à 6 % en 2007, comparé à 6,2 % en 2006 et à 7,4 % en 2005[10]. En 2007, 975 nouveaux emplois ont été créés, principalement dans le secteur privé[10]. Environ 70 % des emplois dans le territoire sont dans ce secteur.

44. Le budget pour l'exercice 2008 prévoit un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le passif non provisionné du système de retraite des fonctionnaires. Aux termes de la législation qui a été adoptée au début de 2008, le taux de cotisation de l'employeur est passé de 14,5 à 17,5 %[10].

B. Éducation

45. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Le Département de l'éducation du territoire administre 15 écoles à Saint-Thomas, 16 à Sainte-Croix et 2 à Saint-John.

46. Dans son discours de 2008 sur l'état du territoire[10], le Gouverneur deJongh a réaffirmé que la réforme de l'enseignement demeurait l'une de ses priorités, faisant valoir que l'éducation était la seule façon d'assurer un avenir durable. Pour mesurer les efforts de reforme, un objectif serait l'amélioration du taux d'alphabétisation

---

[36] Discours sur l'état du territoire, 22 janvier 2008, www.governordejongh.com; *The Virgin Islands Daily News*, 23 janvier 2008.

dans les écoles primaires, tous les élèves de quatrième année devant savoir lire sur une période de cinq ans.

47. La formation pédagogique des enseignants était également un objectif prioritaire. Des plans ont été établis, visant à confier aux directeurs des responsabilités en matière de gestion et un contrôle accru sur le recrutement des enseignants. Le Gouverneur a également indiqué que, dans le cadre du programme d'équipement pluriannuel, des fonds avaient été alloués à l'entretien des écoles et à la construction de nouveaux établissements scolaires, notamment à Saint-John, et au transfert d'une école secondaire du premier cycle à Saint-Thomas[29].

48. Le 18 mars 2008, à l'issue d'un vote, la législature du territoire a nommé LaVerne Terry, commissaire à l'éducation, poste qui était vacant depuis plus d'un an. Évoquant ses projets pour le Département, M^me^ Terry a dit qu'elle envisageait notamment de modifier les programmes scolaires, de contrôler étroitement l'utilisation des fonds fédéraux et de procéder à une évaluation des besoins de chaque école; ces priorités se reflétaient dans la stratégie de l'Administration pour une réforme de l'enseignement. La nouvelle commissaire a souligné que le Département devait mettre en place l'ensemble des programmes universitaires, professionnels et sociaux nécessaires pour préparer les étudiants à des carrières et à des intérêts divers, ajoutant que, même dans les conditions les plus difficiles, des enseignants dévoués pouvaient susciter le meilleur chez un enfant[37].

49. Le Département de l'éducation du territoire soumet périodiquement des rapports sur les progrès accomplis dans le domaine de la réforme de l'enseignement et sur les problèmes qui demeurent. D'après le troisième bilan, publié en décembre 2007, les îles ont réalisé des progrès s'agissant de remplir les conditions énoncées par la loi fédérale « No Child Left Behind » de 2001. Le territoire a également mis en place un cadre d'évaluation, sous la forme d'un rapport, faisant état des progrès annuels. Près de la moitié des écoles respectaient les prescriptions en la matière, contre huit dans le premier rapport, publié en mai 2006[38].

50. Avec l'installation en cours d'un nouveau système de gestion financière (The Enterprise Resource Planning System), le territoire s'efforce activement de remédier aux problèmes de gestion financière concernant ses fonds et programmes en matière d'éducation, ce qui a entraîné la suspension de toutes les subventions fédérales en attente et nouvelles depuis le 1^er^ juillet 2005[39]. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, un responsable de la gestion des subventions fédérales a été recruté en tant que tierce partie fiduciaire, chargée de la gestion des subventions fédérales allouées au territoire par le Département de l'éducation des États-Unis. À ce jour, un montant d'environ 18 millions de dollars a été remboursé au gouvernement territorial, sur les 30 millions de dollars qui avaient été précédemment retenus par le Département[15].

51. L'Université des îles Vierges possède des campus à Saint-Thomas et Sainte-Croix et compte quelque 2 500 étudiants à temps complet et partiel. Elle offre des enseignements débouchant sur une licence dans 33 spécialités et des cycles du niveau de la maîtrise en éducation, gestion d'entreprises et administration publique,

---

[37] *St. Thomas Source*, www.onepaper.com, 6 et 18 mars 2008.

[38] Voir http://www.doe.vi, 5 décembre 2007.

[39] Ibid., 5 septembre 2005.

et a récemment introduit un diplôme de maîtrise dans les sciences marines et de l'environnement[40].

C. Santé publique

52. D'après le Bureau de recherche économique, 50 % des habitants des îles Vierges américaines n'ont pas d'assurance maladie, contre 17 % des Américains sur le continent[41].

53. Dans le territoire, contrairement aux États-Unis mêmes, Medicaid (le programme de soins de santé financé aux niveaux fédéral et des États pour les personnes et les familles à faible revenu) n'est pas un programme social, ce qui signifie que le financement fédéral est plafonné. Dans une déclaration faite lors d'une réunion sur les affaires insulaires à Washington, en février 2008, le Gouverneur deJongh a dit que le financement fédéral de Medicaid dont bénéficiait le territoire était très insuffisant et demandé une aide fédérale accrue afin de veiller à ce que les habitants les plus démunis reçoivent un traitement aussi favorable que celui dont bénéficient les indigents aux États-Unis[42].

54. La limite annuelle des contributions fédérales au programme Medicaid du territoire et le pourcentage élevé de résidents non assurés ont des répercussions financières négatives sur les prestataires de soins, notamment en milieu hospitalier (A/AC.109/2007/7). Au cours d'une audience au Sénat du territoire, les prestataires de services de santé ont souligné que l'incapacité de nombreux patients de payer les soins médicaux, ainsi que les difficultés économiques liées au prix élevé du carburant, avaient aggravé la situation financière des hôpitaux. Le Directeur médical de l'hôpital Juan F. Luis à Sainte-Croix a indiqué que les montants non recouvrables par les hôpitaux auprès de patients incapables d'acquitter leur facture médicale, avaient atteint la somme de 30 millions de dollars au cours des dernières années.

55. Comme il a été indiqué précédemment (ibid.), un nouveau centre de cardiologie est en construction à Sainte-Croix; il offrira des services et des soins cardiaques aux habitants des îles Vierges américaines et britanniques. L'installation devait être achevée en octobre 2007, mais les travaux n'étaient pas terminés en 2008. Le projet a connu un nouveau revers en février 2008, lorsque la Régie des eaux et de l'électricité a refusé de fournir au centre l'électricité nécessaire pour tester les installations et le matériel pendant quatre mois et achever les travaux, en raison de factures non réglées d'un montant de 4,1 millions de dollars[43].

56. La Fondation communautaire des îles Vierges américaines a publié en décembre 2005 un rapport indiquant que près d'un tiers des enfants du territoire vivaient dans la pauvreté, presque le double de la moyenne nationale (18 %)[44].

---

[40] *Caribbean Net News,* 24 juillet 2007; http://strategicplan.uvi.edu/future_ov.html.
[41] *St. Thomas Source,* 1er février 2008.
[42] Ibid., 27 février 2008.
[43] *The Virgin Islands Daily News,* 1er février 2008.
[44] Ibid., 7 décembre 2005.

D. Criminalité et prévention du crime

57. Dans son discours de 2008 sur l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a dit que la criminalité demeurait préoccupante et expliqué que la politique du Gouvernement visait à la fois à prévenir le crime et à le sanctionner. Il a annoncé qu'une mesure serait prise en vue de dissoudre le Bureau territorial chargé de la lutte contre les stupéfiants afin de renforcer le Département de la police et de réduire les chevauchements avec le Bureau fédéral des stupéfiants. Le Gouverneur a également appelé l'attention sur les réformes institutionnelles déjà appliquées, comme la création d'une force auxiliaire de police et d'une unité chargée des affaires classées (affaires pénales non résolues)[10].

58. D'après les statistiques de la criminalité pour 2007, les crimes graves tels que les homicides, les incendies criminels et les vols de véhicules ont légèrement augmenté par rapport aux années précédentes et le territoire est demeuré l'un des lieux les plus violents des États-Unis[45]. En 2007, le taux d'homicides par habitant était de 42 pour 100 000 habitants, comparé au taux national de 5,5 homicides pour 100 000 habitants. Le Département de la police du territoire poursuivait ses efforts visant à réduire la quantité d'armes illégales et à associer les groupes communautaires à la prévention de la criminalité violente[45].

VII. Environnement

A. Protection des ressources naturelles

59. Une étude menée par la National Oceanic and Atmospheric Administration en août 2005 a conclu que les récifs coralliens du territoire étaient soumis à au moins 10 catégories d'agressions, dont le changement climatique, la maladie, les orages tropicaux, l'urbanisation du littoral et les sédiments charriés par les eaux de ruissellement, la pollution côtière, le tourisme et les activités de loisir. Ces problèmes écologiques ont été examinés lors de réunions biannuelles de l'Équipe spéciale des États-Unis chargée des récifs coralliens, qui se sont tenues en février 2007 à Washington et en août 2007 aux Samoa américaines. Ces réunions suivaient celle qui avait eu lieu en octobre 2006 à Saint-Thomas, et lors de laquelle les îles Vierges américaines avaient demandé un renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de lutter contre la dégradation des récifs.

B. Préparation en prévision des catastrophes

60. Outre qu'elles sont situées dans une zone à risques sismiques, les îles Vierges américaines sont périodiquement affectées par des cyclones et des inondations. L'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence a mis en place des programmes visant à atténuer les conséquences des catastrophes, à s'y préparer, à intervenir et réparer les dégâts causés par le biais de l'Agence territoriale chargée de la gestion des situations d'urgence. En janvier 2008, le Gouverneur deJongh a proposé que cet organisme ne relève plus de la Garde nationale du territoire et qu'il soit placé sous le contrôle du gouvernement local, du fait que son objectif principal

[45] *The Virgin Islands Daily News*, 16 janvier 2008.

était la prévention et la préparation, tandis que l'action de la Garde nationale était essentiellement axée sur l'intervention après une catastrophe. De plus, les domaines de la gestion des situations d'urgence s'étaient élargis pour intégrer les épidémies, les déversements de produits chimiques et les dysfonctionnements des services publics[29].

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement territorial

61. Les faits nouveaux concernant l'examen du statut futur des îles Vierges américaines sont décrits dans la section II ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

62. À la soixante et unième session de l'Assemblée générale, prenant la parole le 22 décembre 2006, pour expliquer son vote après l'adoption de la résolution 61/231 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, le représentant des États-Unis a notamment déclaré que l'expression « non autonome » semblait inadaptée dans le cas de territoires qui avaient la possibilité de rédiger leur propre constitution, d'élire leurs propres officiers publics, d'être représentés à Washington et de choisir leur propre modèle économique. Les États-Unis appuyaient sans réserve les pays qui optaient pour l'indépendance et étaient fiers de les accueillir en tant que partenaires égaux et souverains. L'intervenant a ajouté que, dans le cas des territoires qui n'avaient pas opté pour l'indépendance, les États-Unis appuyaient également le droit des populations de ces territoires de jouir d'une autonomie complète et, notamment, des droits d'intégration et de libre association. Les États-Unis appelaient tous les États Membres à respecter les choix faits par les résidents des territoires non autonomes (voir A/61/PV.84).

63. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006, adressée au représentant des Samoa américaines au Congrès, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a décrit la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et autres zones des États-Unis. Selon lui, le statut de ces zones et leurs liens politiques avec le Gouvernement fédéral constituaient des questions internes aux États-Unis qui ne relevaient pas du Comité spécial de la décolonisation. Le Comité n'avait pas compétence pour modifier de quelque manière que ce soit la relation qui existait entre les États-Unis et ces territoires ni mandat pour demander aux États-Unis d'engager des négociations sur leur statut. Le Secrétaire d'État adjoint ajoutait que, se conformant à ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement à l'ONU des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et sur le plan éducationnel dans le territoire, le Gouvernement fédéral fournissait au Comité des mises à jour annuelles sur les territoires des États-Unis, ce qui témoignait de sa coopération en tant que Puissance administrante. Les rapports annuels permettaient également de corriger toute erreur dans les informations que le Comité pouvait recevoir d'autres sources. L'Assemblée générale avait convenu en 1960 d'une série

de principes visant à déterminer le caractère non autonome d'un territoire et s'il incombait aux États-Unis de fournir au Comité des renseignements montrant qu'ils avaient satisfait à ces principes, avant que le Comité ne consente à radier ces zones insulaires de la liste des territoires non autonomes[46].

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

64. Le 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 62/118 A et B sans les mettre aux voix, sur la base du rapport que lui avait transmis le Comité spécial[47] et de l'examen ultérieur de ce rapport par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/62/412). La section XI de la résolution 62/118 B concerne les îles Vierges américaines. Aux termes du dispositif, l'Assemblée générale :

1. *Prie* la Puissance administrante d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier dans le cadre de la Convention constituante qui sera convoquée prochainement;

2. *Prie également* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités visant à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite les organismes compétents des Nations Unies à aider le territoire, s'il en fait la demande, à exécuter ce programme;

3. *Demande de nouveau* que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. *Accueille avec satisfaction* les travaux en cours du Conseil interîles Vierges réunissant les gouvernements élus des îles Vierges américaines et des îles Vierges britanniques, qui constitue un mécanisme de coopération fonctionnelle entre les deux territoires voisins;

5. *Prend acte* de la position du gouvernement du territoire tendant à ce que les ressources naturelles du territoire, y compris ses ressources marines, deviennent sa propriété et soient contrôlées par lui, ainsi que des appels qu'il a lancés pour que les ressources marines soient placées sous sa juridiction.

---

[46] http://samoanews.com, 7 novembre 2007.

[47] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 23* (A/62/23).